

DES NOUVELLES DE LA TRANSFO

BULLETIN N° 7

FÉVRIER 2022





J'ai le plaisir de vous transmettre cette septième édition du *Bulletin de la transformation de la Justice*. L'année financière 2021-2022 tire déjà à sa fin et les progrès réalisés sont significatifs. Nous ne pouvons qu'apprécier les retombées des mesures mises en place au cours des dernières années et constater l'avancement des autres projets dont la réalisation est en cours.

Je salue le travail des partenaires du système de justice qui sont à pied d'œuvre afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan pour moderniser le système de justice. Nous vous invitons à prendre connaissance des avancées réalisées depuis la parution du dernier bulletin en novembre 2021.

Je vous souhaite une bonne lecture!

Line Drouin
Sous-ministre de la Justice



LE PLAN POUR MODERNISER LE SYSTÈME DE JUSTICE

La justice étant un pilier d'une société démocratique, nous souhaitons par ce grand projet :

- Instaurer des pratiques innovantes;
- Mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies;
- Communiquer efficacement l'information entre les principaux intervenants du système de justice.

AXE 1

INSTAURER DES PRATIQUES INNOVANTES

Divulgarion de la preuve en matière pénale afin de réduire le nombre de dossiers à transférer à la Cour du Québec

Ce projet consiste en l'envoi systématique, par le Bureau des infractions et amendes (BIA), de la preuve en matière pénale aux défendeurs qui ont enregistré un plaidoyer de non-culpabilité. Cette procédure s'applique aux infractions pénales dont le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) est le poursuivant, à l'exception des dossiers de radars photo pour lesquels la preuve est transmise lors de la signification du constat.

- Cette procédure a été implantée le 1er avril 2019.
- Du 1er avril au 31 janvier 2022, ce sont 4 523 changements de plaidoyers de culpabilité sur 50 230 divulgations de preuves transmises qui ont été reçus au BIA. Cela correspond à 9,0 % des dossiers en moins à judiciairiser, permettant ainsi de réduire le temps d'audience requis et les ressources nécessaires au traitement de ces dossiers, en vue d'une amélioration globale des délais judiciaires.

Programme de mesures de rechange général (PMRG)

Ce programme consiste en la déjudiciarisation du traitement de certaines infractions criminelles commises par des adultes, en offrant aux accusés la possibilité d'assumer la responsabilité de leurs actes et de régler autrement le conflit qui les oppose à la justice.

- Déployé plus rapidement que prévu, le programme est offert dans tous les districts judiciaires à la Cour du Québec depuis le 30 novembre 2020.
- En 2020-2021, ce sont 1781 dossiers qui ont fait l'objet d'un PMRG; dans 92,9 % des cas, les mesures de rechange ont été complétées avec succès.
- Du 1er avril au 31 décembre 2021, ce sont 1624 dossiers qui ont fait l'objet d'un PMRG à la Cour du Québec et le taux de réussite du programme est de 95,4 %.
- L'implantation du programme se poursuit graduellement dans les cours municipales et s'échelonne jusqu'en 2023. Jusqu'à maintenant, les cours municipales de Lévis, Montréal, Laval, Québec, Mascouche, Repentigny, Saint-Jérôme, Deux-Montagnes, Châteauguay, Boisbriand et Sainte-Adèle ont implanté le PMRG. Du 1er avril au 31 décembre 2021, ce sont 683 dossiers qui ont été admis au PMRG par les cours municipales.

Poursuite du déploiement des programmes d'adaptabilité

D'autres programmes visent à adapter le système de justice aux clientèles aux prises avec des problématiques particulières, telles que la toxicomanie, la santé mentale et l'itinérance. Le déploiement, le développement et la mise en œuvre de ces alternatives au système de justice traditionnel se poursuivent et s'inscrivent pleinement dans la démarche de transformation du système de justice.

Programme d'Accompagnement Justice-Santé mentale (PAJ-SM)

Le PAJ-SM vise à freiner le phénomène des « portes tournantes » en permettant à une personne accusée, présentant différentes difficultés et vulnérabilités liées à une problématique de santé mentale ou à une déficience intellectuelle, de bénéficier volontairement d'un accompagnement et de mesures adaptées à sa condition.

Le PAJ-SM de Saint-Hyacinthe a débuté en décembre 2021. Des travaux sont en cours afin de déployer de nouveaux programmes dans différents districts judiciaires de la province, dont ceux de Richelieu (Sorel), Sainte-Anne-des-Monts, Havre-Aubert, Rouyn-Noranda et Témiscamingue. Rappelons que depuis 2008, le PAJ-SM a été implanté dans 26 palais de justice à la Cour du Québec et dans trois cours municipales, soit celles de Montréal, Québec et Laval.

Programme de Traitement de la Toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ)

Ce programme vise à rompre le cycle lié aux problèmes d'abus ou de dépendance aux substances, et de l'activité criminelle qui y est associée, par la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives sous la surveillance du tribunal (activités de thérapie, de réadaptation et de réinsertion sociale).

Une réflexion est présentement engagée afin de rendre le PTTCQ plus efficace et accessible pour les justiciables étant aux prises avec une problématique d'abus de substance ou de dépendance. Le programme est actuellement implanté dans le district judiciaire de

Montréal depuis 2012 et dans deux villages nordiques, celui de Puvirnituq (clientèle Inuit) depuis septembre 2019 et d'Akulivik depuis octobre 2021. Dans le cadre de la réflexion en cours, un projet pilote a débuté en octobre 2021 à Gatineau afin de développer une trajectoire « dépendance » à l'intérieur du programme PAJ-SM.

Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC)

Les tribunaux judiciaires ayant compétence en matière pénale, dont les cours municipales, sont confrontés à la surreprésentation de personnes se retrouvant dans des situations de désaffiliation sociale (itinérance ou à risque de l'être, problématique de santé mentale ou de toxicomanie, etc.). Des programmes d'adaptabilité des règles relatives à la poursuite et à l'exécution des jugements en matière pénale peuvent être mis en place pour ces clientèles, le tout en collaboration avec les organismes communautaires du milieu. Ainsi, lorsque le défendeur complète avec succès le PAJIC :

- *Le poursuivant peut retirer le (ou les) constat(s) d'infraction non encore jugé(s) et/ou demander la rétractation du (ou des) jugement(s) rendu(s).*
- *Le percepteur des amendes peut réduire ou libérer complètement les sommes dues.*

Des travaux ont lieu afin de développer des projets pilotes pour le PAJIC dans les villes de Saint-Jérôme, Gatineau et Chibougamau au cours de la prochaine année financière. Actuellement, de tels programmes existent dans les cours municipales de Montréal (PAPSI et PAJIC), Québec (IMPAC), Val-d'Or (PAJIC-Anwatan), Trois-Rivières et Sherbrooke.



Accroître l'utilisation de la visioconférence entre les établissements de détention et les palais de justice

Ce projet vise l'implantation du processus de visioconférence par le déploiement graduel d'installations permanentes entre les palais de justice et les établissements de détention dans l'ensemble des régions du Québec. La portée du projet couvre la visioconférence des prévenus pour les premières comparutions et les pro forma afin de faciliter le processus judiciaire, de réduire les déplacements des prévenus, d'améliorer les délais en matière criminelle et pénale, d'éliminer les retards dus au transport des prévenus à la Cour et d'assurer une meilleure accessibilité pour les avocats à leurs clients.

- Du côté du MJQ, le projet de déploiement provincial consiste à doter les palais de justice d'installations permanentes pour la tenue des visioconférences. Plus concrètement, pour les palais de justice, il s'agit de réaliser l'aménagement immobilier et mobilier de visioconférences et de salles d'audience qui seront dotés d'équipements audiovisuels soutenus par des technologies sophistiquées et accessibles. Ces visioconférences permettent d'effectuer des consultations confidentielles à distance entre les avocats et leurs clients. Il est à noter que le processus de la visioconférence est établi dans tous les palais de justice puisque des installations temporaires ont été mises en place dans le contexte de la pandémie. Le déploiement d'installations permanentes est maintenant complété pour les palais de justice suivants :
 - entre le palais de justice de Montréal et deux établissements de détention (Montréal et Rivière-des-Prairies);
 - entre les palais de justice de Sorel, Saint-Hyacinthe, Valleyfield (EDM) et l'Établissement de détention de Sorel-Tracy;
 - entre les palais de justice de Gatineau, Maniwaki et Campbell's Bay et l'Établissement de détention de Hull;
 - entre les palais de justice d'Amos, Rouyn-Noranda et Val-d'Or et l'Établissement de détention d'Amos;
 - entre les palais de justice de Chicoutimi, Alma et Chibougamau et l'Établissement de détention de Roberval;
 - entre le palais de justice de Montmagny et l'Établissement de détention de Québec;
 - entre le palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts et l'Établissement de détention de New Carlisle;
 - entre le palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce et l'Établissement de détention de Québec;
 - entre le palais de justice de Rimouski et l'Établissement de détention de Rimouski;
 - entre le palais de justice de Granby et l'Établissement de détention de Sherbrooke.



- Du côté du MSP, depuis mars 2020, l'ensemble des établissements de détention sont en mesure de procéder à des comparutions à distance. En effet, dans le cadre de la pandémie, des avancées importantes ont été réalisées, notamment l'implantation de salles virtuelles, l'utilisation de TEAMS pour les audiences en contexte virtuel et semi-virtuel, ainsi que l'élargissement de la visio-comparution à l'aide d'équipements mobiles et temporaires aux endroits où elle n'était pas implantée. À l'heure actuelle, huit établissements de détention possèdent des infrastructures permanentes, soit Amos, Hull, Leclerc de Laval, Montréal, Rivière-des-Prairies, Roberval, Sept-Îles et Sorel-Tracy. Elles sont à venir dans les sept autres établissements de détention. De plus, dans un but de pérennisation de l'usage de la visioconférence, la récente Direction du développement du numérique correctionnel relevant du MSP travaille à optimiser et uniformiser les pratiques liées aux services de visio-comparutions et visio-parloirs dans toute la province.
- Entre le 1er avril et le 31 décembre 2021, ce sont 30 880 prévenus qui ont comparu par visioconférence à partir d'un établissement de détention dans ces districts déployés. Il s'agit d'un taux d'utilisation de plus de 95,5 %.
- La série des Rendez-vous JuridiQC s'est poursuivie par des Facebook live. Après ceux portant sur la médiation et la violence conjugale tenus en juin et octobre 2021, trois autres ont eu lieu depuis novembre 2021 au sujet des enfants, des conjoints de fait et des impôts. Ils sont également disponibles sur YouTube. Un balado en deux séries sera déployé dans les prochains mois et portera sur les thèmes de la famille et des aînés.
- La SOQUIJ développe actuellement l'arborescence du thème des « Aînés » portant principalement sur la sauvegarde de l'autonomie. Parallèlement, les phases de tests avec les utilisateurs ont débuté pour une nouvelle page d'accueil qui combinerait les thèmes « Divorce et séparation » et « Aînés ».
- Un deuxième dossier d'affaires, qui vise la phase 3 du projet, sera bientôt déposé au Secrétariat du Conseil du trésor. Ce dossier d'affaires porte notamment sur le volet transactionnel du service en ligne et prévoit un arrimage avec le programme Lexius du MJQ.
- Des travaux sont en cours pour la réalisation d'un sondage annuel sur la notoriété de JuridiQC.

Pour consulter JuridiQC, nous vous invitons à vous rendre sur le site juridiqc.gouv.qc.ca.

Mise en place de JuridiQC

Ce service en ligne d'information juridique, sous la direction de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), regroupe de l'information, des services et des outils de nature juridique organisés et personnalisés en fonction des besoins du citoyen.

- Lancé officiellement le 13 octobre 2020, JuridiQC s'adresse, dans un premier temps, aux personnes vivant une séparation ou un divorce conjoint et aborde des enjeux tels que l'usage du domicile familial, le partage des biens et de l'argent, la médiation familiale et le recours aux services d'un avocat ou d'une avocate.
- JuridiQC a récemment intégré un bottin des ressources en violence conjugale et violence sexuelle comprenant un outil de géolocalisation.
- Depuis son lancement, le nombre de visiteurs uniques sur le site est passé de 75 312 à 314 811 en date du 31 janvier 2022. Le nombre d'abonnés à JuridiQC sur les différentes plateformes des médias sociaux est également en constante progression.

AXE 2

METTRE LA JUSTICE À L'HEURE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Mise en œuvre du programme Lexius en vue de dématérialiser le dossier judiciaire et permettre la gestion de l'audience numérique

Le programme Lexius du ministère de la Justice (MJQ) vise à transformer l'administration des services de justice, notamment par la mise en place d'un portail offrant différents services en ligne aux parties impliquées dans un dossier judiciaire, par la gestion du dossier judiciaire de façon numérique et par la gestion d'une audience numérique. Le programme porte sur les processus supportant tous les domaines de droit de la Cour du Québec, de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec.

Au cours des dernières semaines, les équipes du programme Lexius ont finalisé les travaux de développement relativement à la phase 1. Ainsi, le déploiement de cette première phase, initié le 15 novembre dernier, se poursuit dans les palais de justice et points de services de la province. La séquence de déploiement se déroulera jusqu'au 31 mars 2022 en procédant par regroupements de palais de justice et points de services ainsi que par région de coordination de la Cour du Québec. Rappelons que le déploiement de cette première phase constitue l'étape initiale pendant laquelle seront implantées les bases essentielles aux prochaines grandes phases de Lexius.

Cette première phase touche la matière pénale et entraîne principalement deux changements :

1. Des modifications au Greffe numérique judiciaire du Québec, dont la possibilité pour le citoyen de déposer numériquement un changement de plaidoyer;
2. La réception, par un moyen technologique, des données, des constats d'infraction et d'autres documents du BIA en vue de les conserver au dossier judiciaire numérique.

Parallèlement, les équipes du programme Lexius ont amorcé les travaux visant à préciser la portée de la deuxième phase, dont l'implantation s'effectuera en deux temps, soit une première livraison au printemps 2022 et une seconde à l'automne 2022. La première livraison permettra notamment au citoyen de déposer, par moyen technologique, les demandes relatives à la saisie d'un véhicule ou à un permis de conduire. La seconde livraison modernisera l'ensemble des processus d'affaires liés au dépôt des procédures en matière non contentieuse, en plus de fournir à la Cour supérieure et la Cour du Québec une confection modernisée et optimisée des calendriers de la Cour et de la gestion des salles d'audience.

Greffe numérique de la Cour d'appel

Ce projet, réalisé avec la Cour d'appel du Québec, visait à mettre en place une solution électronique et dématérialisée pour le dépôt en ligne des déclarations d'appel et des documents qui l'accompagnent. La solution permet aussi aux greffiers de consulter et de traiter une demande et les documents numériques afférents (portail greffier).

- Le projet a été livré en avril 2020.
 - L'outil est disponible directement à partir de la page d'accueil du site Internet de la Cour d'appel du Québec.
 - En date du 31 décembre 2021, l'outil avait permis le dépôt de 106 procédures.
 - Depuis janvier 2021, le Greffe numérique de la Cour d'appel est en cours d'amélioration afin de mieux desservir la clientèle.
- La première des trois phases a été livrée avec succès le 22 juin 2021. Elle a permis d'étendre l'utilisation du Greffe numérique à tous types d'acteurs de la communauté juridique, en plus de compléter l'offre en matière civile;
 - La livraison de la deuxième phase a eu lieu le 2 novembre 2021 et a permis d'étendre les dépôts à la matière criminelle;
 - Finalement, la dernière phase a été livrée le 31 janvier 2022 et a permis de compléter les améliorations en permettant les dépôts en matière pénale.



De grandes avancées réalisées dans le contexte de la pandémie...

La mise en place rapide de plusieurs initiatives dans le contexte de l'urgence sanitaire se poursuit et représente des assises importantes à la transformation de la Justice. Ces réalisations sont le fruit de la collaboration directe ou indirecte de tous les acteurs du système de justice, sans qui elles n'auraient pu être menées à terme. Vous en faites partie et nous vous en remercions.

Greffe numérique judiciaire du Québec

Le 15 juin 2020, le Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ) a été mis en place. Il prévoit le dépôt et le paiement en ligne des actes de procédure déposés à la Cour du Québec et à la Cour supérieure du Québec, ce qui permet une plus grande accessibilité à la justice tout en limitant les déplacements. Grâce à une réutilisation de certains actifs du projet du Greffe numérique de la Cour d'appel, ce projet a pu être réalisé en un temps record de trois semaines. Le GNJQ est évidemment appelé à évoluer avec le temps, mais en contexte de pandémie, l'outil contribue à assurer la santé et la sécurité des citoyens et des employés.

Le succès de GNJQ a été immédiat et l'enthousiasme des utilisateurs ouvre la voie à des améliorations dans le but de répondre aux besoins des parties prenantes. Dans un souci constant d'amélioration de l'offre de services pour les citoyens et les professionnels du droit, des modifications ont été apportées le 15 novembre 2021. Il est maintenant possible, en plus du dépôt d'actes de procédure et des documents qui les accompagnent, de déposer des preuves de notification ou de signification et des changements de plaidoyer en matière pénale.

- En date du 31 décembre 2021, ce sont plus de 349 800 procédures ou documents qui ont été déposés par l'entremise du GNJQ.

Les audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles

Depuis le mois de mai 2020, la Cour d'appel du Québec, la Cour supérieure du Québec et la Cour du Québec tiennent des audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles. Depuis le 19 octobre 2020, tous les palais de justice de la province utilisent la plateforme TEAMS pour la tenue d'audiences par moyen technologique. Il s'agit d'une solution sécuritaire qui permet d'assurer la confidentialité des débats, notamment dans le cadre d'audience à huis clos.

- Depuis le 30 novembre 2020, ce sont plus de 90 569 séances qui se sont tenues en salles virtuelles et plus de 1 102 397 personnes se sont connectées à ces séances. Ainsi, en moyenne, ce sont plus de 320 séances qui se tiennent par jour et 2 414 personnes qui s'y connectent virtuellement.

Les jugements numériques

Depuis mai 2020, les juges qui le désirent peuvent signer numériquement les jugements et procès-verbaux grâce à l'ICPG (infrastructure à clés publiques gouvernementale) gérée par la Direction générale des registres et de la certification du MJQ. L'implantation de ce service est graduelle et sa popularité augmente de façon significative.

Il est également possible, lorsque requis, de transmettre les jugements aux parties de façon électronique. Les jugements confidentiels ou volumineux sont acheminés de façon numérique. Afin d'accroître l'utilisation de ce service et d'assurer l'uniformité des pratiques d'utilisation, une stratégie de gestion du changement a été mise en œuvre à l'automne dernier. Elle vise notamment à offrir une formation auprès du personnel des services de justice, l'élaboration d'une documentation de soutien et la mise en place d'un support aux utilisateurs.

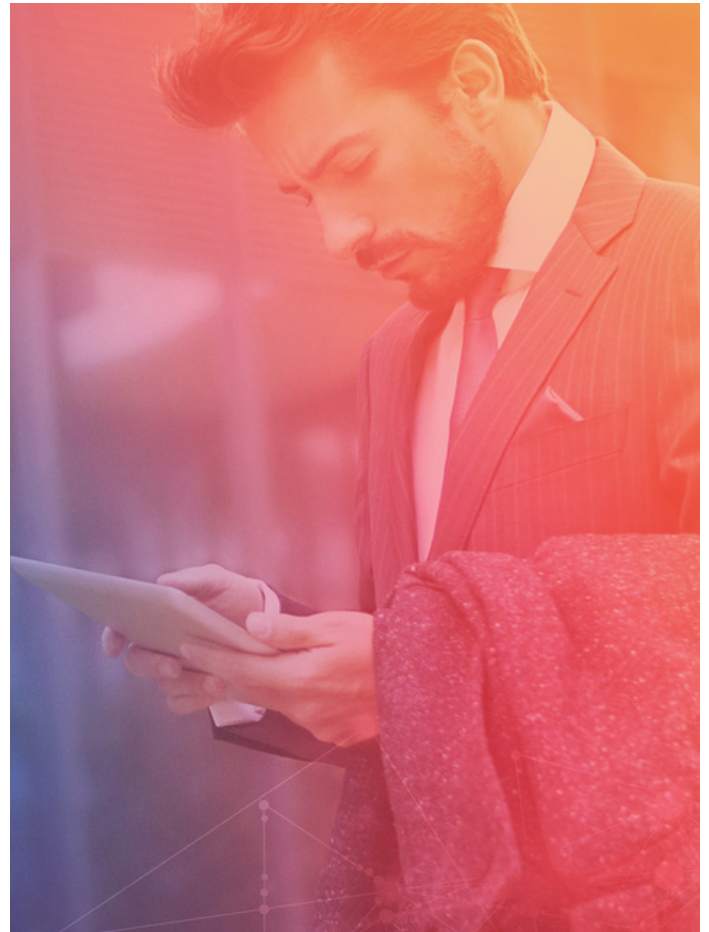
À titre indicatif, ce sont plus de 150 000 jugements qui ont été déposés au greffe et conservés numériquement en date du 3 février 2022.

Poursuite de la modernisation des infrastructures technologiques

Les nombreux projets du programme de modernisation des infrastructures technologiques visent à préparer l'environnement technologique qui soutiendra la transformation organisationnelle.

À la fin du présent exercice financier, il ne restera qu'un seul projet à démarrer dans le portefeuille du programme de modernisation des infrastructures technologiques. Plus d'une trentaine de projets auront permis au MJQ de stabiliser, de rehausser et de moderniser ses infrastructures technologiques. Au terme du programme, les investissements atteindront près de 80 M\$. Les bénéfices sont importants et sont déjà bien tangibles. Mentionnons, entre autres :

- Le rehaussement de la capacité des infrastructures de télécommunications;
- La disponibilité pour tous les sites administratifs du MJQ ainsi que pour de nombreux palais de justice du réseau Wi-Fi corporatif sécurisé;
- La modernisation de notre centre de traitement informatique (CTI). Ce nouveau CTI permet d'augmenter substantiellement notre capacité de stockage de données, de décupler la capacité de traitement et de permettre l'évolution des différentes applications de mission;
- La mise en place de nouveaux outils de télétravail modernes et performants au bénéfice de tous les employés du MJQ;
- Le remplacement de la messagerie GroupWise par Outlook pour tous les utilisateurs du MJQ, de la Direction générale des registres et de la certification et du DPCP;
- Le remplacement de plus de 900 imprimantes par des appareils de nouvelle génération;
- Le déploiement des audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles;
- L'actualisation de la solution de numérisation pour le compte du Bureau des infractions et amendes.



Plusieurs projets importants touchant l'environnement de travail des utilisateurs et les sites distants sont en cours et les bénéfices, à terme, seront nombreux :

- Le renouvellement de plusieurs postes bureautiques par des appareils de dernière génération et la migration des autres postes vers Windows 10;
- Le remplacement de la suite bureautique Office vers la dernière version (Office 365);
- La mise à niveau de l'outil Microsoft SharePoint 2010 vers une solution entièrement en infonuagique (SharePoint Online);
- La réduction de la désuétude de plusieurs équipements de télécommunications dans les sites distants tout en permettant d'accroître leur sécurité physique et logicielle;
- L'uniformisation de certains équipements technologiques et l'acquisition de nouvelles composantes pour permettre la prise à distance de nos équipements afin d'augmenter la résilience et l'efficacité de l'organisation lors d'événements de pannes ou de pertes de service.

Modernisation du réseau d'aide juridique (programme eMAJ)

La Commission des services juridiques poursuit la modernisation de ses pratiques et la mise en œuvre de projets et initiatives regroupées sous le *Programme eMAJ*, dont la mise en œuvre s'échelonne jusqu'en 2024.

La vision de la modernisation du réseau de l'aide juridique est d'offrir aux citoyens des services de qualité, accessibles et simplifiés, appuyés sur des solutions numériques de pointe, des façons de faire innovantes, l'engagement des employés et la force du réseau d'aide juridique.

Nous profitons de cette 7^e édition du Bulletin de la transformation pour informer les parties prenantes du système de justice de son état d'avancement. Voici quelques réalisations des dernières semaines :

- Des diagnostics de maturité aux changements ont été effectués dans les 105 bureaux du réseau.
- Le dossier d'opportunité « *Gestion du cycle de vie du dossier judiciaire de l'aide juridique* » a été déposé en prévision de l'obtention d'une approbation du Conseil du trésor.
- L'optimisation des réseaux Wi-Fi est complétée avec succès dans la majorité des centres du Québec.
- La phase d'analyse préliminaire au déploiement des outils de collaboration Office 365 est commencée.
- Le processus de gestion des communications du programme eMAJ est complété.
- Le développement des outils de communication numérique est démarré, des infolettres et un bulletin d'informations seront disponibles prochainement.
- La phase d'avant-projet des formulaires d'accueil et de préadmission numériques et interactifs quant à l'admissibilité à l'aide juridique est complétée et se veut une initiative pour créer de la valeur à court terme.
- D'autres initiatives sont en cours d'analyse telles que : la gestion des dossiers clients avec des fonctionnalités avancées dans Outlook et un arbre décisionnel interactif quant à l'évaluation de l'admissibilité financière pour supporter le personnel et améliorer ainsi le support à la clientèle.
- Une stratégie pour une transformation numérique à deux vitesses et un plan de gestion du changement pour favoriser l'adhésion aux façons de faire et une nouvelle culture du numérique sont en cours de révision.



AXE 3

COMMUNIQUER EFFICACEMENT L'INFORMATION ENTRE LES PRINCIPAUX INTERVENANTS

Mise en œuvre du programme de gestion électronique du dossier de poursuite (GESTE) du DPCP

Sous la responsabilité et gouverne du DPCP, le programme GESTE a pour objectif l'informatisation du processus de travail des procureurs et du personnel administratif du DPCP. Le programme vise à mettre en place des processus et des solutions qui permettront :

- de recevoir numériquement des services de police et partenaires les demandes d'intenter des procédures et les éléments de preuves;
- d'analyser et traiter numériquement les demandes d'intenter des procédures dans le but de rendre une décision d'intenter ou non des procédures judiciaires;
- de divulguer la preuve.

Les travaux liés au programme GESTE continuent de progresser. Le dossier d'affaires du troisième projet « Déploiement des solutions d'affaires - Volet criminel » a été approuvé par le Conseil du trésor le 30 novembre 2021. L'objectif est de déployer les solutions développées dans les projets précédents et d'assurer la gestion du changement au sein des différents bureaux du DPCP. Les travaux préliminaires débuteront dans les prochaines semaines.

Parallèlement, le deuxième projet « Décision et dossier de poursuite » est toujours en réalisation. Ce projet vise l'ajout de fonctionnalités, la conception du dossier de cour numérique, la production des documents légaux et l'intégration d'une solution sécuritaire de divulgation numérique de la preuve dans le système APPUI, prochain système de mission du DPCP.

Rappelons que le projet « Réception et analyse des demandes d'intenter des procédures », qui visait la mise en place des infrastructures et le développement des versions de base des solutions d'affaires ainsi que la mise en place des infrastructures requises, s'est terminé le 31 août 2020.

Arrimage avec le système de mission des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique (programme Horizon)

Les travaux visant à assurer l'interopérabilité entre les systèmes du MJQ, du MSP et du DPCP sont en cours. L'échange d'informations étant au cœur des préoccupations, les travaux d'arrimage des partenaires se poursuivront tout au long des projets. En juin 2021, le MSP a déposé au Secrétariat du Conseil du trésor un dossier d'affaires concernant le début d'exécution de son programme, Horizon. L'autorisation étant maintenant obtenue, le premier projet a pu démarrer le 26 novembre dernier.

En conclusion

La Justice est en action dans sa transformation. Des avancées significatives ont été réalisées, et ce, dans un contexte inédit. Surveillez son évolution dans la prochaine parution du *Bulletin de la transformation de la Justice* au printemps 2022.

